

RGPD

LES 5 QUESTIONS ESSENTIELLES SUR LE RGPD

RGPD :
5 QUESTIONS ESSENTIELLES SUR LE RGPD

Dépôt légal : Juillet 2018

NetLEGIS
26, rue de Londres 75009 PARIS
SAS au capital de 50.000€
RCS Paris B 532 792 439
TVA FR77 532792439

www.legisocial.fr - contact@legisocial.fr

ISBN : 978-2-490597-03-1





2.

QUELLES SONT LES DONNÉES À PROTÉGER ?

Il s'agit de l'ensemble des données personnelles permettant d'identifier de manière directe ou indirecte une personne et figurant dans des fichiers numériques :

- Noms, prénoms ;
- Adresses ;
- Numéros de téléphone ;
- Numéros de permis de conduire ;
- Numéros de compte bancaire ;
- Numéros de sécurité sociale ;
- Situations familiales ;
- États de santé ;

• Identifiants, codes d'accès, mots de passe ;

• Adresses IP ;

• Données biométriques ;

• Données de géolocalisation ;

• Enregistrements vidéo de caméras ;

• Parcours professionnels ;

• Etc.

Ces données sont conservées au sein de l'entreprise en toute sécurité et leurs traitements sont consignés dans le registre des traitements des données personnelles de l'entreprise.

Ces données sont conservées au sein de l'entreprise en toute sécurité et leurs traitements sont consignés dans le registre des traitements des données personnelles de l'entreprise.



1. QU'EST-CE QUE LE RGPD ?

Le RGPD (Règlement général sur la protection des données) du 27 avril 2016 est un acte législatif européen, relatif à la sécurité sur les réseaux informatiques, applicable depuis le 25 Mai 2018.

Son objectif est d'assurer la protection des données à caractère personnel des citoyens européens : salariés, candidats à un emploi, clients, prospects, fournisseurs, partenaires commerciaux, patients, etc.

Il s'agit notamment de :

- Lutter contre le vol de données personnelles via internet et les réseaux informatiques : détournement d'adresses mail, diffusion de fichiers malicieux, vol de données bancaires, rançon-logiciels, vol de cookies de navigation, etc. ;
- Renforcer le droit des personnes et leur donner un contrôle sur leurs données personnelles ;
- Responsabiliser les entreprises et professionnels ;
- Augmenter la coopération entre les autorités protectrices de données personnelles au sein de l'Union Européenne. En France, cette autorité est la CNIL.

legiSocial

VOTRE MEDIA EXPERT EN SOCIAL, RH & PAIE

APERÇU

3.

QUELS SONT VOS DROITS EN TANT QUE SALARIÉ(E) ?



Que ce soit dans le cadre de votre recrutement, de votre embauche, de l'établissement de vos fiches de paies, de la tenue de vos entretiens professionnels, etc., nous sommes amenés à traiter vos données personnelles, et ce de manière constante et régulière : identité, adresse, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, état de santé, situation familiale, RIB, etc.

• **Votre droit à l'information** : vous êtes informé(e) des raisons pour lesquelles nous collectons vos données

personnelles, des destinataires de ces données et de la durée pendant laquelle elles sont

• **Votre droit d'accès** : vous pouvez, à tout moment, demander à ce que vos données personnelles soient

• **Votre droit de rectification** : vous pouvez, à tout moment, demander à ce que vos données personnelles soient

correctes ou complètes.

Votre droit à l'oubli : vos données personnelles sont conservées pendant une durée déterminée et limitée. Au-delà de cette durée, vos données sont effacées.

• **Votre droit à la limitation** : la collecte de vos données personnelles répond nécessairement à un ou plusieurs motifs légitimes mentionnés dans le registre de traitement des données de l'entreprise.

• **Votre droit d'opposition et à la non-utilisation** : vous pouvez demander à ce que certaines de vos données personnelles ne soient pas collectées et/ou utilisées.

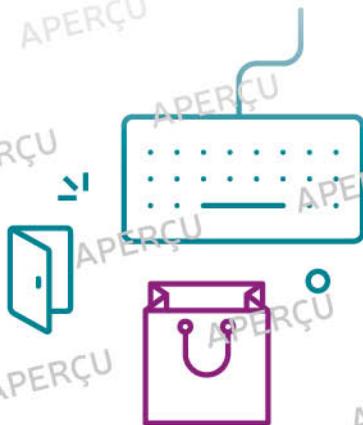
• **Votre droit de suppression** : vous pouvez, à tout moment, demander à ce que vos données personnelles collectées et/ou utilisées ne soient plus traitées.

• **Votre droit de portabilité** : vous pouvez, à tout moment, demander à ce que vos données personnelles collectées et/ou utilisées soient transmises à un autre fournisseur d'accès internet, site de streaming, employeur, etc.)

legiSocial

VOTRE MEDIA EXPERT EN SOCIAL, RH & PAIE

APERÇU



4.

QUELS SONT LES DEVOIRS DE MON EMPLOYEUR ?

La responsabilité de la mise en oeuvre de la protection des données repose sur votre employeur. Celui-ci doit :

- Nommer un responsable du traitement, qui est également votre interlocuteur pour répondre à vos demandes ;
- S'assurer que les outils utilisés sont en conformité avec la réglementation sur les données personnelles ;
- Consigner dans un registre les données personnelles collectées, leurs usages et leur conservation ;
- Assurer la sécurité des données personnelles collectées ;
- Vous permettre d'exercer pleinement vos droits sur vos données personnelles.



5.

QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN TANT QUE SALARIÉ(E) ?

En tant que salarié(e), vous avez non seulement des droits mais aussi des obligations.

La protection des données personnelles concernant l'ensemble des citoyens européens, elle s'applique également à clients, prospects, fournisseurs, prestataires, sous-traitants et sous-traitant vous êtes du responsable de la protection des données personnelles de l'entreprise mentionnée (identité et la qualité de l'ensemble de nos salariés amenés à traiter des données personnelles (services RH/ comptabilité, informatiques, fournisseurs, etc.)

Chacun est responsable dans ce domaine.

Vous n'êtes autorisé(e) à traiter que les données personnelles relevant de vos fonctions et engagez votre responsabilité personnelle en cas d'écart.

legiSocial

VOTRE MEDIA EXPERT EN SOCIAL, RH & PAIE

APERÇU

